

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



Les pensions

	TOTAL*
Interne (5 jours)	1548 €
Demi-Pension (5 jours)	580 €

*4/9 payé au 1er trimestre, 3/9 payé au 2ème trimestre, 2/9 payé au 3ème trimestre



Participation à la restauration et l'hébergement en sorties scolaires

CLASSE	REGIME (5 JOURS)	TOTAL
3 ^{ÈME}	Interne	0 €
	Demi pensionnaire	65 €
	Externe	90 €
2 ^{NDE} professionnelle	Interne	0 €
	Demi pensionnaire	40 €
	Externe	70 €
1 ^{ÈRE} professionnelle	Interne	0 €
	Demi pensionnaire	85 €
	Externe	220 €
Terminale professionnelle	Interne	0 €
	Demi pensionnaire	75 €
	Externe	210 €

Lorsqu'un élève est absent de l'établissement, il peut obtenir une **remise d'ordre** :

À 100 % de sa pension et de la participation restauration et hébergement pour sorties scolaires en cas de :

- démission (date à compter de la réception du courrier par l'établissement)
- changement d'établissement
- décès de l'élève
- exclusion définitive par mesure disciplinaire

À 60 % de sa pension en cas de :

- stage individuel (en fonction du nombre de semaines de stage en période scolaire)
- maladie au-delà de 2 semaines consécutives sur présentation d'un certificat médical.



En stage individuel, les repas, l'hébergement et le transport sont à la charge des familles. Le choix de la pension est définitif et s'applique toute l'année scolaire sauf dérogation accordée par la direction (dans ce cas, tout trimestre commencé est dû).

Les frais d'hébergement et de restauration en sorties pédagogiques / la RC assurance/ les frais administratifs sont dus pour toute l'année scolaire y compris quand l'élève est en stage.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Les pensions

CLASSE	REGIME (5 JOURS)	TOTAL*
GEFI	Interne-externé	1486 €
	Interne	1651 €
	Demi pensionnaire	618 €
GF 1 ^{ÈRE} ANNÉE	Interne-externé	1393 €
	Interne	1548 €
	Demi pensionnaire	580 €
GF 2 ^{ÈME} ANNÉE	Interne-externé	1486 €
	Interne	1651 €
	Demi pensionnaire	618 €
TC 1 ^{ÈRE} ANNÉE	Interne-externé	1347 €
	Interne	1496 €
	Demi pensionnaire	560 €
TC 2 ^{ÈME} ANNÉE	Interne-externé	1533 €
	Interne	1703 €
	Demi pensionnaire	637 €



Participation à la restauration et l'hébergement en sorties scolaires

CLASSE	REGIME	TOTAL
GEFI	Interne-externé & interne	0 €
	Externe	180 €
	Demi pensionnaire	115 €
GF 1 ^{ÈRE} ANNÉE	Interne-externé & interne	0 €
	Externe	150 €
	Demi pensionnaire	80 €
GF 2 ^{ÈME} ANNÉE	Interne-externé & interne	0 €
	Externe	220 €
	Demi pensionnaire	165 €
TC 1 ^{ÈRE} ANNÉE	Interne-externé & interne	0 €
	Externe	135 €
	Demi pensionnaire	85 €

*4/9 payé au 1er trimestre, 3/9 payé au 2ème trimestre, 2/9 payé au 3ème trimestre

Lorsqu'un élève est absent de l'établissement, il peut obtenir une **remise d'ordre** :

À 100 % de sa pension et de la participation restauration et hébergement pour sorties scolaires en cas de :

- démission (date à compter de la réception du courrier par l'établissement)
- changement d'établissement
- décès de l'élève
- exclusion définitive par mesure disciplinaire

À 60 % de sa pension en cas de :

- maladie au-delà de 2 semaines consécutives sur présentation d'un certificat médical.



En stage individuel, les repas, l'hébergement et le transport sont à la charge des familles. Le choix de la pension est définitif et s'applique toute l'année scolaire sauf dérogation accordée par la direction (dans ce cas, tout trimestre commencé est dû).

Les tarifs ci-contre tiennent compte des périodes de stages (pas de remise d'ordre pour stages - ni sur pension, ni sur participation hébergement et restauration pour sorties scolaires ni sur les frais divers obligatoires).